

DÉLINQUANCE Mardi 11 décembre 2012

Les juges démunis face aux troubles mentaux des mineurs

Par Fati Mansour

Les lieux manquent pour enfermer les ados en souffrance. Les professionnels planchent sur des solutions

Où enfermer les délinquants mineurs qui souffrent de troubles psychiques et qui sont considérés comme dangereux pour autrui? Juges, psychiatres, travailleurs sociaux et spécialistes du pénitentiaire se retrouveront en février prochain à Lausanne, pour débattre de cette question qui préoccupe et divise les professionnels du domaine en Suisse romande. Une seule certitude: il n'existe, en l'état, aucun lieu adapté pour accueillir et traiter ces jeunes en grande souffrance, dont les éducateurs ne savent souvent pas trop que faire. Des projets cantonaux sont en cours d'élaboration, mais leurs contours restent flous.

Beaucoup de drogue et d'alcool, de la violence gratuite, des émotions mal maîtrisées et exacerbées par les réseaux sociaux et leurs fausses rumeurs, des coups de couteau qui partent facilement, les juges sont de plus en plus fréquemment confrontés à des adolescents dont l'état mental nécessite une thérapie, en raison de troubles diagnostiqués comme sérieux, et qui ne sont généralement pas preneurs de cette aide ou changent d'avis tout le temps.

Les lieux de privation de liberté ou d'exécution d'une mesure de placement, dotés d'une équipe thérapeutique ambulatoire ou, au mieux, d'une consultation médicale, n'arrivent plus à faire face à des situations complexes, ni à des crises qui sont orientées vers les urgences. Spécialisé dans la prise en charge socio-éducative, le centre de Pramont, à Granges (VS), là où les magistrats des cantons du concordat latin envoient leurs éléments les plus ingérables, n'est pas plus outillé pour faire face à des comportements irrationnels, traduisant souvent des pathologies lourdes. Son directeur, Alexandre Comby, a clairement expliqué ce sentiment d'impuissance récemment dans les colonnes de La Liberté, tout en s'inquiétant d'une péjoration de l'état de ces mineurs, dont le risque de récidive risque de s'accroître avec un enfermement inadapté à leurs besoins, et donc potentiellement destructeur.

Sujet sensible s'il en est en Valais, c'est désormais la seule conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, chargée notamment de la sécurité, qui souhaite communiquer, et brièvement, sur les difficultés rencontrées par Pramont. «Ces jeunes ont des troubles multifonctionnels et ont effectivement besoin d'un encadrement plus complet, y compris au niveau médical. Dans cette optique, un nouveau concept a été présenté à l'Office fédéral de la justice et doit encore être évalué», précise la magistrate.

Le canton de Vaud nourrit également un projet dans le cadre de la rénovation de l'Hôpital psychiatrique de Cery. Un établissement fermé de 10 places, destinées aux adolescents dont le placement est ordonné par le juge pénal ou le juge de paix sur la base d'une expertise. Pour Mireille Reymond, présidente du Tribunal des mineurs vaudois, le besoin d'une telle structure se fait sentir de manière de plus en plus aiguë: «Il y a des jeunes en grandes difficultés éducatives et psychiques qui commettent des actes de violence, qui sont révoltés, qui ne veulent pas adhérer à des traitements, et

qui sont toujours dans la fugue et se mettent en danger. Un foyer thérapeutique fermé permettrait de les maintenir dans un lieu où une prise en charge avec des soins pourrait être initiée. On observe qu'un cadre fermé apaise le jeune et lui permet mieux d'accepter un traitement.»

Encore sceptique sur la forme que devrait prendre cette prise en charge, Olivier Boillat, président du Tribunal des mineurs genevois, reste prudent. Faut-il privilégier la création d'un foyer thérapeutique fermé dans une optique d'un placement à long terme, au risque d'isoler encore plus ces adolescents et d'exacerber leurs maux? Ou bien faut-il fonctionner avec des unités de gestion de crise à plus court terme, avec la crainte qu'aucune amélioration sensible ne puisse être obtenue? «Le juge peut se sentir démuni lorsqu'un diagnostic de trouble du comportement est retenu, ce d'autant que les médecins ne sont pas toujours d'accord sur la solution à apporter», relève le magistrat. En attendant d'y voir plus clair, Olivier Boillat plaide pour que l'actuelle unité carcérale psychiatrique des adultes, appelée à déménager en 2013, soit reconvertie en unité pour adolescents en crise (lire ci-dessous).

Cette prudence s'explique également par une visite dans un foyer spécialisé en Bourgogne, qui lui aura laissé un souvenir douloureux. «Ces jeunes, soumis à des traitements médicaux lourds, avaient l'allure de robots. J'espère qu'on n'en arrivera pas là et qu'une juste mesure sera trouvée», prévient Olivier Boillat.

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA